

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

5. Convention d'occupation des parcelles AK 15, AK 16 et AK 17 entre la commune de Boisseuil et Madame Lamoure.

Depuis plusieurs années les animateurs de l'ALSH se déplacent très régulièrement avec les enfants sur les parcelles AK 15, AK 16 et AK 17 situées à proximité immédiate du bourg afin qu'ils s'y adonnent à des activités de plein air (jeux, parties de pêche...).

Néanmoins lesdites parcelles sont des terrains privés appartenant à Madame Anne-Marie Lamoure.

Cette dernière a donné son accord de principe jusqu'ici sans que cela soit formalisé, toutefois aujourd'hui elle souhaite maintenir cette pratique de manière encadrée juridiquement avec la signature d'une convention d'occupation de ses parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation des parcelles AK 15, AK 16 et AK 17 avec Madame Anne-Marie Lamoure ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

